

MAIRIE DE RUFFEC

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20230525-2023_05_15-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
● SEANCE DU LUNDI 22 MAI 2023 ●**

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	17/05/2023
Date d'affichage de la convocation	17/05/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, M. François POHU

POUVOIRS : M. Hervé JAMBARD en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Franck LOPEZ en faveur de Mme Catherine SENNAVOINE, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER

ABSENTS : Mme Catherine BELLANGER

M. Guy PELLADEAU est désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS -
CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
AU 1^{er} JUIN 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L313-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, relatif à l'échelonnement indiciaire à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois de la Commune,

Vu le BP 2023 de la Commune,

Considérant la nécessité de créer en emploi fonctionnel de directeur général des services ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Création à compter du 1^{er} juin 2023 d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, ce qui modifie en conséquence le tableau des emplois permanents de la Commune, tel qu'annexé à la présente.

ARTICLE 2 : L'emploi sera pourvu :

- par un fonctionnaire titulaire relevant : du cadre d'emplois des attachés et d'attaché principal.

ARTICLE 3 : L'agent détaché ou recruté par la voie de détachement sur l'emploi de directeur général des services percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, sauf si son indice de grade est supérieur à l'indice brut terminal de l'emploi occupé.

Il pourra bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988, au taux défini par le Président et dans la limite du taux maximal de 15 %.

Il bénéficiera également de la NBI et du RIFSEEP.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Publiée sur le site Internet
de la Commune le

25 MAI 2023

Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE DE RUFFEC AU 01 juin 2023

Fichier : 016-211602925-20230525-2023_05_15-DE
 Date de télétransmission : 25/05/2023
 Date de réception préfecture : 25/05/2023

Catégorie Grades ou emplois	Effectif Budgétaire	Postes occupés par Titulaires Stagiaires	Postes occupés par contractuels	Dont Temps non-complet	Postes vacants	Position administrative particulière
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Catégorie A						
DGS	1	0	0	0	1	°
Attaché Principal	1	0	0	0	0	°
Attaché	2	2			1	
Catégorie B						
Rédacteur Principal 1ère classe	3	0	1		2	
Rédacteur Principal 2ème classe	2	1	1		0	
Rédacteur	2		1		1	
Catégorie C						
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	9	7			2	Départ à la retraite
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	4	4		1	0	
Adjoint Administratif	5	1	2	1	2	
Total Filière Administrative	27	14	5	2	8	
FILIERE TECHNIQUE						
Catégorie A						
Ingénieur	1				1	
Catégorie B						
Technicien Principal de 1ère classe	2	1			1	
Technicien Principal de 2ème classe	1	0			1	
Technicien	1		1			
Catégorie C						
Agent de maîtrise principal	2	1			1	
Agent de maîtrise	4	4			0	Départ à la retraite
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	3			2	
Adjoint technique principal de 2ème classe	9	6			3	
Adjoint technique	8	3	2	1	2	1 dispo pour convenances personnelles
Total Filière Technique	33	18	3	1	11	
FILIERE CULTURELLE						
Catégorie C						
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1	1		1	0	
Total Filière Culturelle	1	1	0	1	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Catégorie C						
Brigadier-chef-principal	1	0			1	
Gardien Brigadier	1	1			0	
Total Filière police municipale	2	2	0	0	0	
TOTAL GENERAL	63	35	8	4	19	